

Ils s'interrogent sur leur avenir dans le port d'Armor

Ailes Marines prévoit d'installer sa base de maintenance à Saint-Quay-Portrieux. Les pêcheurs, déjà à l'étroit, sont en pourparlers avec le développeur du parc éolien afin de trouver des solutions.

Le conseil départemental des Côtes-d'Armor a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI), à la suite de la demande d'Ailes Marines, développeur du parc éolien en baie de Saint-Brieuc, d'installer sa base de maintenance au port d'Armor, à Saint-Quay-Portrieux. Ceci afin d'enregistrer d'éventuelles propositions concurrentes d'ici au 8 novembre.

L'emprise souhaitée par le consortium comprend une parcelle de 3 700 m², actuellement occupée par la coopérative maritime et la SNSM, le parking jouxtant la digue ouest (915 m²) mais aussi la partie du bassin comprenant trois pontons utilisés par les pêcheurs. Ces derniers, bien que toujours vent debout contre le projet éolien, sont aujourd'hui désabusés.

« Il faudra trouver une solution »

« Tout ce qu'Ailes Marines a demandé, ils l'ont obtenu. Il est peu probable que des concurrents se manifestent puisque ce projet a été défini par l'État et qu'il est prévu dans le cas présent que la priorité revienne aux développeurs d'énergies marines renouvelables pour concrétiser leurs projets », assure Grégory Métayer, président du comité des pêches et des élevages marins des Côtes-d'Armor (CDPMEM22).

Lors d'une réunion début octobre, le président du comité départemental des pêches a rencontré Stéphane Alain Riou, directeur territoires et développement d'Ailes Marines, pour lui faire part des doléances de la profession : « Il va nous proposer des plans concernant la façon dont pourrait évoluer le port, qui d'ailleurs n'est pas en bonne santé. Nous disposons de 72 places alors que nous sommes 95. Il faudra alors trouver une solution. »

L'AMI souligne d'ailleurs que « l'occupant devra proposer des



Par manque de place, des bateaux de pêche doivent se mettre à couple au port d'Armor.

PHOTO : OUEST-FRANCE

solutions pour reloger ou réorganiser les espaces afin de maintenir en place les activités actuelles sans gêner le fonctionnement » et que l'emprise « sera ajustée en fonction du résultat des études menées auparavant ».

« Les zones de l'AMI regroupent toutes les options d'installation possibles pour l'embarquement-équipement des techniciens de maintenance et l'avitaillement des navires de transfert des passagers. Ailes Marines présentera plusieurs schémas d'aménagement et d'implantation à discuter, le projet final retenu aura une emprise moindre », développe Stéphane Alain Riou.

Quant à la partie bureaux et stocka-

ge de matériels, « elle est envisagée dans la zone des Islandais à Étales-sur-Mer », en lieu et place de l'ancien centre départemental de voile habitable. Pour mémoire, Ailes Marines s'est porté acquéreur de ce bâtiment de 1 000 m² construit sur un terrain de 6 500 m² avant l'été.

Mais, cette fois, le consortium sera en concurrence avec quatre entreprises locales qui souhaitent s'y développer. Ce sera également au conseil départemental, propriétaire, de trancher. « Difficile d'imaginer qu'Ailes Marines s'installe au port sans avoir obtenu ce marché », pressent Grégory Métayer.

Jérom FOUQUET.



L'emprise dans le bassin demandée par Ailes Marines concerne les trois pontons ouest utilisés par les pêcheurs.

PHOTO : OUEST-FRANCE